



Procès-verbal du Conseil Municipal

de RILHAC-LASTOURS

Mercredi 14 avril 2025

Début du conseil : 18h50

Nombre de présents en exercice : 8

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Fabienne DACQUET
Messieurs Jacques BARRY, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS, Laurent ROUBINET, Maxence CANION, Sébastien FISSOT

ABSENTS (donnant procuration) : Aurélie RANOUIL donne pouvoir à Cécile PERAIN

Secrétaire de séance : Claudine ARNAUD

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

Il demande à ce que soit rajouté à cet ordre du jour : la participation financière à la classe de découverte de Saint-Hilaire-Les-Places, la motion de soutien pour dire STOP à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne, l'adhésion à l'ADIL pour l'année 2025, la demande de prêt à taux bonifié auprès du Conseil Départemental, l'acquisition de terrains pour la création d'un parking, impasse des Hirondelles à Rilhac.

Le conseil municipal accepte que soit rajouté ces délibérations à l'ordre du jour

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil du 19 mars 2025

La secrétaire de séance lit le compte rendu du Conseil du 19 mars 2025.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération – Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Il propose au Conseil de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

La proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Délibération - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Cette délibération permet dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition.

Délibération – Vote du budget primitif communal 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2025 qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 461 172, 55€

Section investissement : 171 668,65€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif communal 2025 à l'unanimité.

Délibération : VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE RILHAC-LASTOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE NEXON

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de NEXON un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de NEXON.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de NEXON afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours. Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON.

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en seule fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 4594 € à la commune de NEXON pour participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours

Délibération – Motion de soutien pour dire STOP à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne.

M. le Maire présente au Conseil Municipal cette motion :

« Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme des cibles et les mettant en danger.

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'Etat, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « la coordination rurale de la Haute-Vienne », doivent être fermement dénoncés.

Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.

En tant que Maire et élus du Conseil Municipal de Rilhac-Lastours, nous condamnons fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur Départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son président et des élus.

Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de droit et de principes républicains qui doivent nous unir ».

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à cette motion.

DELIBERATION – Acquisition terrain pour le parking

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parking de stationnement, impasse des Hirondelles à Rilhac.

Pour finaliser ce projet, il est nécessaire de procéder à l'achat des parcelles suivantes :

ZB 0088 pour un montant de 4 €

ZB 0158 pour un montant de 2 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal

- Accepte que le Maire procède à l'achat des terrains et à la signature des actes.

Délibération - Participation au financement de la classe découverte de l'école de Saint-Hilaire-Les-Places

Le Maire informe le Conseil Municipal que la directrice de l'école de Saint-Hilaire-Les-Places a sollicité une aide financière pour les enfants domiciliés sur la commune de Rilhac-Lastours et scolarisés à l'école de Saint-Hilaire-Les Places pour leur participation à la classe de découverte dans les Pyrénées Atlantiques.

Onze enfants sont concernés par cette participation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte le versement de 50 euros par enfants.

Délibération : Adhésion ADIL 87 pour l'année 2025

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu l'appel à cotisation de l'ADIL 87. Son montant s'élève à 0,148 € par habitant soit un total de 56€24.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion à l'ADIL 87

Délibération : Prêt à taux bonifié par le Département

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les travaux de d'aménagement d'écluses route des Chevaliers, ainsi que le parking, Impasse des Hirondelles, la commune peut obtenir un prêt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts et après en avoir délibéré :

Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer les travaux.

Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 6 000 euros.
- Taux d'intérêt avant bonification : 3,90 %.
- Taux d'intérêt après bonification : 1,90 %.
- Durée : 10 ans.
- Périodicité : annuelle.
- Frais de dossiers : 50 euros.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire, informe avoir reçu de la Préfecture un courrier l'informant que le projet de création de parking n'est pas éligible à la DETR, il va se renseigner si possibilité d'obtenir les amendes de police.
- Concernant la cérémonie de commémoration du 8 mai, le rendez-vous est fixé à 11h au cimetière de Rilhac et à 11h30 au cimetière de Lastours. La secrétaire de mairie est en charge de commander les 2 gerbes de fleurs.
- Mr le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie afin de présenter les différents devis et différents prestations proposés par des prestataires informatiques : XEFI, EUORLD Bureautique et Ordi.com. Après avoir comparé les offres, le conseil choisit Ordi.com.
- La date de la commission des impôts est fixée au 23/04/2025 à 18h30.
- Concernant le chemin de randonnée s'inscrivant au PDIPR, il sera balisé début mai.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
BARRY Jacques



La secrétaire de séance
Claudine ARNAUD

